

Envoyé en préfecture le 06/07/2021

Reçu en préfecture le 06/07/2021

Affiché le

SLOW

ID : 079-200041317-20210629-C__50_06_2021-DE

C- 50-06-2021

niort agglo

Agglomération du Niortais

Votants : 78

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 21 juin 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 29 juin 2021

DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIENNALE DE PARTENARIAT AVEC CALYXIS

Titulaire-s présent-e-s :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU.

Titulaire-s absent-e-s ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI à Yvonne VACKER, Clément COHEN à François BONNET, Guillaume JUIN à Aurore NADAL, Lucien-Jean LAHOUSSE à Jérôme BALOGE, Sophia MARC à Jacques BILLY, Rose-Marie NIETO à Dominique SIX, Franck PORTZ à Patricia DOUEZ, Johann SPITZ à Jacques BILLY, Mélina TACHE à Nicolas VIDEAU, Florence VILLES à Bastien MARCHIVE, Lydia ZANATTA à Aurore NADAL.

Titulaire-s absent-e-s suppléé-e-s :

Olivier D'ARAUJO par Claude HAMAIDE.

Titulaire-s absent-e-s :

Christelle CHASSAGNE

Titulaire-s absent-e-s excusé-e-s :

Annick BAMBERGER, Christine HYPEAU, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU MARDI 29 JUIN 2021

DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIENNALE DE PARTENARIAT AVEC CALYXIS

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Régime cadre exempté de notification N°SA.40391 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation,

Vu le CGCT, art L.1511-2 et suivants,

Vu l'instruction NOR INTB15311125J du 22 décembre 2015,

Vu le SRDEII

Vu la compétence Développement Economique de la CAN qui justifie son intervention (principe de spécialité des EPCI).

Depuis 2014, la Communauté d'Agglomération du Niortais a engagé un partenariat fort via la signature de conventions de partenariat triennale avec Calyxis précisant notamment les orientations et engagements de Calyxis quant à ses actions et son périmètre, ainsi que les conditions de participations financières de la CAN.

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Niortais accorde son soutien financier aux associations qui lui soumettent des projets présentant un réel intérêt et notamment à forte valeur structurante économiquement ;

Considérant que l'Association « CALYXIS – Pôle d'Expertise du Risque » a pour objet de doter le territoire des Deux-Sèvres d'une identité économique forte, par la création, sur le site de Niort, d'un « pôle de compétences » assis sur le savoir-faire des Mutuelles d'assurances niortaises et de valoriser cette ressource en favorisant l'émergence de nouvelles activités liées à la prévention des risques ;

Afin de poursuivre la collaboration entre la CAN et CALYXIS, il est proposé la signature d'une convention triennale 2021 - 2023 avec un accent particulier sur la participation de CALYXIS à l'animation et au développement de l'Innovation et de la filière Numérique sur le territoire de la CAN, filières phares de notre territoire.

De plus, le CALYXIS travaillera sur la prévention des risques, la dimension risque et accident domestique (tests notamment), l'aménagement du territoire ou encore le volet mobilité. Ces études complémentaires seront définies dans un avenant annuel à la convention qui sera voté chaque année.

La CAN sera susceptible de se rapprocher de CALYXIS pour des travaux sur de nouvelles filières si des besoins se font jour au cours de la période couverte par la convention.

La convention prévoit, en matière financière, un montant de subvention réparti comme suit:

- 240 000 euros au titre de l'année 2021
- 200 000 euros au titre de l'année 2022
- 160 000 euros au titre de l'année 2023

Les subventions seront versées en une fois chaque année après délibération sur les actions à mener pour l'année en cours.

La CAN se garde la possibilité d'ajuster sa subvention chaque année au regard des activités rémunératrices de Calyxis et si elles dépassent significativement les prévisions, tout en restant attentif aux investissements de développement de Calyxis et en concertation avec ces derniers.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le versement d'une subvention de fonctionnement de 240 000 € à l'Association Calyxis au titre de l'année 2021 ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer la convention et les documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 2

Abstention : 0

Non participés : 2

(M. Michel PAILLEY et M. Eric PERSAIS ne participent pas au vote)

Jérôme BALOGÉ

Président